



LES TARIFS

Valable dès 2020



AIDE ET SOINS
À DOMICILE

www.avasad.ch

CE QU'IL FAUT SAVOIR

COMMENT SONT FINANCÉES LES PRESTATIONS ?

Certaines prestations d'Aide et soins à domicile sont remboursées par les assurances sociales (maladie/accident/invalidité/militaire) et/ou financées par des subventions des pouvoirs publics.

Les prestations non remboursées ainsi que la part non subventionnée sont à la charge de la clientèle.

.....

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

Si vous connaissez des difficultés financières, nous vous invitons à en parler aux intervenants du CMS qui évalueront si votre situation permet d'envisager une aide destinée à réduire votre participation aux frais.

Si vous ne disposez pas d'une assurance-maladie complémentaire qui couvre tout ou une partie de vos prestations, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide individuelle, en application de la Loi d'Aide aux Personnes Recourant à l'Action Médico-Sociale (LAPRAMS).

L'aide au ménage, l'aide à la famille, les veilles et présences, les repas et la location des appareils de biotélégilance Secutel peuvent faire l'objet d'une demande d'aide individuelle. Le droit à l'aide individuelle est calculé sur la base de votre revenu déterminant et de celui des personnes qui font ménage commun avec vous.

.....

**LES ÉVALUATIONS QUI RÉVÈLENT
UN BESOIN EN SOINS ET QUI SONT
RÉALISÉES PAR LE CMS SUR
LA BASE D'UN MANDAT MÉDICAL,
SONT FACTURÉES AU TARIF LAMAL.**

QUELLES SONT LES PRESTATIONS REMBOURSÉES PAR LES ASSURANCES SOCIALES (maladie/accident/ invalidité/militaire)?

Les soins infirmiers, les soins d'hygiène, les traitements d'ergothérapie et les consultations diététiques sont remboursés par les assurances sociales. Les factures sont en principe envoyées directement à l'assureur et vous en recevez une copie.

Les assurances ne prennent en charge les factures que si les prestations ont été prescrites par un médecin et si vos primes et participations ont été payées.

Le matériel de soins qui figure sur la liste des moyens et appareils (LiMA) est pris en charge par l'assurance-maladie ou par les pouvoirs publics en fonction de la dépendance du client à gérer ce matériel.

COMMENT SONT FACTURÉES LES PRESTATIONS QUI SONT À VOTRE CHARGE?

Ces prestations vous sont facturées directement une fois par mois. C'est à vous de régler ces factures et, le cas échéant, de les faire suivre à votre assurance complémentaire pour remboursement.

En cas de factures non payées, le CMS engage une procédure de recouvrement.

COMMENT LA DURÉE DES PRESTATIONS EST-ELLE ENREGISTRÉE ?

La durée des prestations est relevée par le collaborateur sur un outil informatique qu'il enclenche au moment de sonner à votre porte et qu'il utilise également pour consulter et compléter votre dossier durant la prestation. Le relevé des prestations se termine au moment où le collaborateur quitte votre domicile.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ABSENCE OU D'ANNULATION ?

Les annulations doivent être annoncées le plus rapidement possible, mais au plus tard 2 jours avant l'intervention, ou le vendredi pour le lundi, pendant les horaires d'ouverture.

À moins que l'annulation ne soit due à une urgence d'ordre médical, **un forfait de CHF 30.- par prestation** est facturé en cas de:

- Annulation hors du délai de 2 jours à l'avance
- Prestation refusée
- Absence non signalée 2 jours à l'avance

Le forfait de CHF 30.- ne s'applique pas aux repas. Un repas annulé hors délai vous est facturé au tarif plein.

Les montants facturés pour les annulations hors délais ne sont remboursés ni par les PC AVS/AI ni par les assureurs sociaux ou privés et sont à votre charge.

TARIFS

PRESTATIONS COUVERTES PAR LES ASSURANCES SOCIALES*

1/ SOINS Au minimum 10 minutes sont facturées par intervention, puis un arrondi du temps aux 5 minutes. Pas de frais supplémentaires pour les déplacements.	Assurance maladie (LAMal)	Assurance - accident (LAA) - invalidité (LAI) - militaire (LAM)
	CHF/heure	CHF/heure
Soins infirmiers: évaluation des besoins en soins et conseils au client pour les soins Certains actes en l'absence du client sont facturés aux mêmes conditions et tarifs que les évaluations et conseils en présence du client: par exemple, la définition du plan d'intervention dans le dossier du client ou les entretiens d'évaluation avec le médecin ou avec l'entourage du client.	76.90	115.-
Soins infirmiers: examens et traitements Matériel de soins non compris.	63.-	LAA+LAM 100.- LAI 115.-
Soins d'hygiène Soins de base tels que bain, douche, aide au lever/coucher, etc.	52.60	LAA+LAM 90.- pour les soins non couverts par l'allocation pour impotence Non pris en charge par LAI

*Les personnes domiciliées hors du canton de Vaud doivent se renseigner auprès du CMS.

2/ ERGOTHÉRAPIE Tarif par quart d'heure entier ou entamé	Assurance maladie (LAMal)	Assurance - accident (LAA) - invalidité (LAI) - militaire (LAM)
	CHF/heure	CHF/heure
Traitement individuel en présence du client	105.60	109.80
Prestations en l'absence du client	79.20	109.80
Mesures passives	48.40	55.20
Déplacements: selon durée	39.60	109.80
Déplacements: kilomètres	0.60/km	Non pris en charge
Traitement en groupe	Selon durée et nombre de participants	109.80

3/ CONSULTATIONS DIÉTÉTIQUES Les activités en l'absence du client sont comprises dans le forfait.	Assurance maladie (LAMal)	Assurance - accident (LAA) - invalidité (LAI) - militaire (LAM)
	CHF/consultation (forfait)	
1^{ère} consultation	99.-	Se renseigner auprès de l'assurance
2^e à 6^e consultation	77.-	
dès 7^e consultation	64.-	
Séance de groupe	31.-	

PRESTATIONS COUVERTES PAR DES SUBVENTIONS CANTONALES

Conseil social: information, conseil, accompagnement psycho-social, démarches administratives	Financé par les pouvoirs publics pour le client et ses proches
Consultation petite enfance: soutien, conseil et orientation par une infirmière petite enfance	Financé par les pouvoirs publics pour les parents
Proches aidants: accompagnement, orientation, conseil, carte d'urgence	Financé par les pouvoirs publics pour le client et pour ses proches

PRESTATIONS À VOTRE CHARGE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CHF/heure

<p>Aide au ménage et aide à la famille Un forfait de 10 minutes est facturé indépendamment de votre lieu d'habitation pour couvrir les frais de déplacement.</p>	<p>26.-</p>
<p>Veilles et présences Un forfait de 10 minutes est facturé indépendamment de votre lieu d'habitation pour couvrir les frais de déplacement.</p>	<p>26.-</p>
<p>Système de sécurité SECUTEL Forfait de location mensuelle de l'appareil biotélévigilance Secutel.</p>	<p>CHF 42.-/mois Les collaborateurs du CMS peuvent vous renseigner pour le tarif des options</p>
<p>Repas à domicile</p>	<p>Les collaborateurs du CMS peuvent vous renseigner</p>
<p>Transports de personne à Mobilité Réduite (TMR) Selon le fournisseur du transport et le type de transport réalisé (à but médical ou de loisirs), les courses sont facturées soit au client, soit aux assurances sociales qui financent ce transport.</p>	<p>Les collaborateurs du bureau TMR peuvent vous renseigner</p>

PRESTATIONS ENTièrement À VOTRE CHARGE

**Achat/location/
installation d'un
moyen auxiliaire**

Coût en fonction
du type de moyen,
du modèle, etc.

Les collaborateurs
du CMS peuvent
vous renseigner

**LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS)
DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
VOUS RENSEIGNERA AVEC PLAISIR**

Notre personnel est en majorité féminin.
Cependant, par souci de lisibilité, la forme masculine
est utilisée dans l'ensemble de cette brochure pour
désigner les fonctions et métiers féminins et masculins.

LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS) SONT À VOTRE DISPOSITION, À PROXIMITÉ DE VOTRE LIEU D'HABITATION

L'AVASAD regroupe toutes les associations et fondations qui gèrent les centres médico-sociaux dans le canton de Vaud.

Au Pays-d'Enhaut, la mission publique d'aide et de soins a été déléguée à une institution de soins.

Nous vous aidons à rester à domicile malgré vos problèmes de santé, retourner à votre domicile dans de bonnes conditions après une hospitalisation et à prendre soin de vos nouveau-nés ou jeunes enfants.

AVASAD - Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

Route de Chavannes 37
1014 Lausanne

Tél. 021 623 36 36

Fax 021 623 36 10

info@avasad.ch



AIDE ET SOINS
À DOMICILE

www.avasad.ch

Dispositif AVASAD

ABSMAD | Payerne

APREMADOL | Renens

APROMAD | Le Mont-sur-Lausanne

ASANTE SANA | Montreux

ASPMAD Nord vaudois | Montagny-près-Yverdon

Fondation de La Côte | Morges

Fondation Soins Lausanne | Lausanne

AVASAD - Services transversaux | Lausanne

Institution délégataire

Pôle Santé Pays-d'Enhaut